



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION PASS NOUVELLE NORMANDIE Edition au 16/06/2021

PRÉAMBULE : Les conditions générales d'utilisation sont accessibles à tout moment sur le site internet www.nouvelle-normandie-tourisme.com

ARTICLE 1 – DESCRIPTIF

1. Le PASS NOUVELLE NORMANDIE vise à faciliter la découverte des sites touristiques, des loisirs et autres activités de la destination Nouvelle Normandie par les touristes. Il se présente sous forme d'une carte de crédit nominative.
2. Le PASS NOUVELLE NORMANDIE offre un droit d'accès unique à prix réduit ou à des cadeaux sur un ensemble de prestations touristiques dont la liste est consultable sur le site internet www.nouvelle-normandie-tourisme.com en flashant le code figurant sur la carte.
3. Le PASS NOUVELLE NORMANDIE est strictement personnel et nominatif. En conséquence, il ne peut être cédé ou remis à un tiers.

ARTICLE 2 – OBJET

1. Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les droits et obligations du client dans le cadre de l'utilisation du PASS NOUVELLE NORMANDIE.
2. Préalablement à toute commande, le client s'engage à prendre connaissance des présentes conditions générales d'utilisation du PASS NOUVELLE NORMANDIE et à les accepter sans réserve.
3. Certaines prestations proposées peuvent comporter des conditions spécifiques à l'organisateur ou au partenaire concerné (horaires d'ouverture, etc.). Dans un tel cas, elles seront clairement portées à la connaissance du client.

ARTICLE 3 – CHAMP ET DURÉE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales d'utilisation s'appliquent à compter de leur acceptation et jusqu'à la date d'expiration du PASS NOUVELLE NORMANDIE.

ARTICLE 4 – COMMANDE

1. La commande du PASS NOUVELLE NORMANDIE ne peut s'effectuer qu'auprès d'un point de vente autorisé. La liste de ces points de vente est disponible sur le site internet www.nouvelle-normandie-tourisme.com et sur le flyer de promotion.
2. Les informations et données personnelles relatives au PASS NOUVELLE NORMANDIE sont nécessaires au bon traitement de la commande par le vendeur. A défaut, la commande pourrait ne pas aboutir.

3. Le fait de passer commande, implique l'acceptation entière et sans réserve du client aux conditions générales d'utilisation du PASS NOUVELLE NORMANDIE.

4. Le règlement de la commande vaut acceptation des conditions générales d'utilisation et validation de la commande.

ARTICLE 5 – PRIX

1. Le PASS NOUVELLE NORMANDIE est proposé à un prix unique, dans l'ensemble des points de vente PASS NOUVELLE NORMANDIE.

2. Le prix inclut la remise de la carte nominative et du flyer d'accompagnement dans lequel sont mentionnés les partenaires du PASS NOUVELLE NORMANDIE.

3. Le PASS NOUVELLE NORMANDIE ne peut être revendu à un prix supérieur à celui défini et précisé sur les supports de communication.

4. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ACCÈS AUX SITES PARTENAIRES

1. Préalablement à chaque visite, le détenteur présente obligatoirement le PASS NOUVELLE NORMANDIE pour valider sa réduction ou son cadeau auprès du partenaire concerné.

2. Le PASS NOUVELLE NORMANDIE est strictement personnel et nominatif. En conséquence, il ne peut être cédé ou remis à un tiers.

3. Le partenaire est en droit de demander la présentation d'une pièce d'identité avec photo au détenteur de la carte PASS NOUVELLE NORMANDIE. Le porteur de la pièce d'identité devra correspondre au nom attribué par le vendeur au moment de la commande.

4. La liste exhaustive des partenaires est consultable sur les supports d'information mis à la disposition du client (flyer et site internet).

5. Le PASS NOUVELLE NORMANDIE ne constitue pas un billet coupe-file.

ARTICLE 7 – MODALITÉS D'UTILISATION

1. Lors de l'achat, les points de vente du PASS NOUVELLE NORMANDIE recueillent les données nécessaires pour attribuer la carte à un détenteur.

2. A compter de son achat, le PASS NOUVELLE NORMANDIE peut être utilisé immédiatement auprès des prestataires (excepté chez les prestataires mentionnant une autre condition). Le PASS NOUVELLE NORMANDIE est valable à partir de sa date d'achat jusqu'au 31 décembre selon les ouvertures des sites et les offres des partenaires.

3. Les horaires d'ouverture de chaque partenaire sont sous la responsabilité du partenaire concerné. Ils sont renseignés à titre indicatif sur www.nouvelle-normandie-tourisme.com

ARTICLE 8 – SUPPORTS D'INFORMATION

1. Lors de la commande, un flyer d'accompagnement est remis au client.

2. Le flyer d'accompagnement répertorie les prestataires touristiques contractuellement partenaires de l'opération PASS NOUVELLE NORMANDIE, ainsi que les points de vente.

3. Les informations figurant dans le flyer d'accompagnement sont celles connues au moment de la réalisation du document. Malgré tout le soin apporté à sa réalisation, le document peut contenir des omissions ou erreurs dont l'Office de Tourisme Seine Normandie Agglomération ne saurait être tenu pour responsable.

4. Le flyer d'accompagnement n'est pas un document contractuel.

5. En cas de non-respect des obligations contractuelles ou en cas de force majeure, l'Office de Tourisme Seine Normandie Agglomération se réserve le droit de mettre fin au partenariat

qui le lie à un partenaire et à retirer les prestations de visite concernées de l'offre du PASS NOUVELLE NORMANDIE. Cette décision n'ouvre droit à aucun recours, remboursement ou indemnité pour le détenteur du PASS.

6. Les jours et horaires d'ouverture des sites partenaires peuvent être soumis à modification au cours de l'opération.

7. Le partenaire s'engage à informer sans délai l'Office de Tourisme Seine Normandie Agglomération de toute modification relative à la bonne information des détenteurs du PASS NOUVELLE NORMANDIE : conditions d'accueil, jours et heures d'ouverture, fermeture exceptionnelle ou définitive.

8. En cas de modification, l'Office de Tourisme Seine Normandie Agglomération s'engage à mettre à jour sur le site internet www.nouvelle-normandie-tourisme.com les informations qui auront été portées à sa connaissance et relatives aux partenaires.

9. L'Office de Tourisme Seine Normandie Agglomération ne peut être tenu responsable de modifications inhérentes aux conditions d'accueil d'un partenaire et empêchant le bon déroulement ou l'exécution des prestations proposées dans le cadre du PASS NOUVELLE NORMANDIE.

10. Préalablement à toute visite, il est recommandé au détenteur du PASS NOUVELLE NORMANDIE de s'informer directement auprès du partenaire des conditions de visite : jours, horaires d'ouverture du site, heure de fermeture des caisses, etc.

ARTICLE 9 – PERTE OU VOL DE LA CARTE PASS NOUVELLE NORMANDIE - GARANTIE

1. En cas de perte ou de vol, le détenteur du PASS NOUVELLE NORMANDIE est considéré comme seul responsable. En conséquence, le détenteur ne pourra se prévaloir d'aucun échange, remplacement ou quelconque indemnisation.

2. Le client bénéficie des garanties légales sur le PASS NOUVELLE NORMANDIE et le droit d'utilisation qui en découle : • Garanties légales de conformité (article L211-4 et suivants du code de la consommation) • Garanties des vices cachés (article 1641 du code civil) • Garanties biennales (article 1792-3 du code civil).

ARTICLE 10 – DONNÉES PERSONNELLES

1. Les informations et données personnelles relatives au détenteur du PASS NOUVELLE NORMANDIE sont nécessaires au bon traitement de la commande par le vendeur et utiles dans le cas de perte ou vol de la carte PASS NOUVELLE NORMANDIE. A défaut, la commande ne pourra aboutir.

2. Les informations et données sont conservées par l'Office de Tourisme Seine Normandie Agglomération à des fins de sécurité, dans le respect des obligations légales et réglementaires.

3. Les données peuvent être utilisées dans le cadre de l'exploitation statistique du PASS NOUVELLE NORMANDIE et de prospection commerciale.

4. Le détenteur du PASS NOUVELLE NORMANDIE peut écrire à l'Office de Tourisme Seine Normandie Agglomération, 12, rue de la mare à Jouy - 27120 DOUAINS pour exercer ses droits d'accès et de rectification à l'égard des informations le concernant et faisant l'objet d'un traitement, dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés .

5. Le détenteur du PASS NOUVELLE NORMANDIE dispose de la faculté de s'opposer, sans frais, à ce que les données le concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale.

ARTICLE 11 – ABSENCE DU DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L121-20-4 du code de la consommation, le droit de rétractation institué par l'article L121- 20 du même code ne s'applique pas au contrat conclu notamment pour des loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

ARTICLE 12 – SERVICE CLIENTÈLE

Pour toute information, le détenteur du PASS NOUVELLE NORMANDIE est invité à contacter l'Office de Tourisme Seine Normandie Agglomération:

- Par téléphone au +33 (0)2 32 51 39 60 du lundi au samedi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
- ou par mail : information@tourisme.sna27.fr

Toute réclamation devra être adressée par écrit au plus tard une semaine après expiration du PASS NOUVELLE NORMANDIE, par voie postale à l'adresse suivante : Office de Tourisme Seine Normandie Agglomération, 12, rue de la Mare à Jouy - 27120 Douains, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : information@tourisme.sna27.fr.

L'Office de Tourisme Seine Normandie Agglomération s'engage à répondre au client dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception du courrier.

ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE - LITIGES

Les présentes sont soumises à la loi française. En cas de contestation de l'une ou l'autre des conditions du contrat, une procédure de médiation conventionnelle ou toute autre alternative de règlement des différends pourra être initiée à la demande de l'une ou l'autre des parties. A défaut, les juridictions du ressort du client seront compétentes pour connaître la nature du litige.